

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 47 (1939)
Heft: 5

Artikel: Le pasteur Daniel-Alexandre Chavannes 1765-1846
Autor: Schnetzler, Ch.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-36916>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

Le pasteur Daniel-Alexandre CHAVANNES 1765-1846

Esquisse biographique ¹ — 1^{re} partie 1765-1811

I. Jeunesse et études.

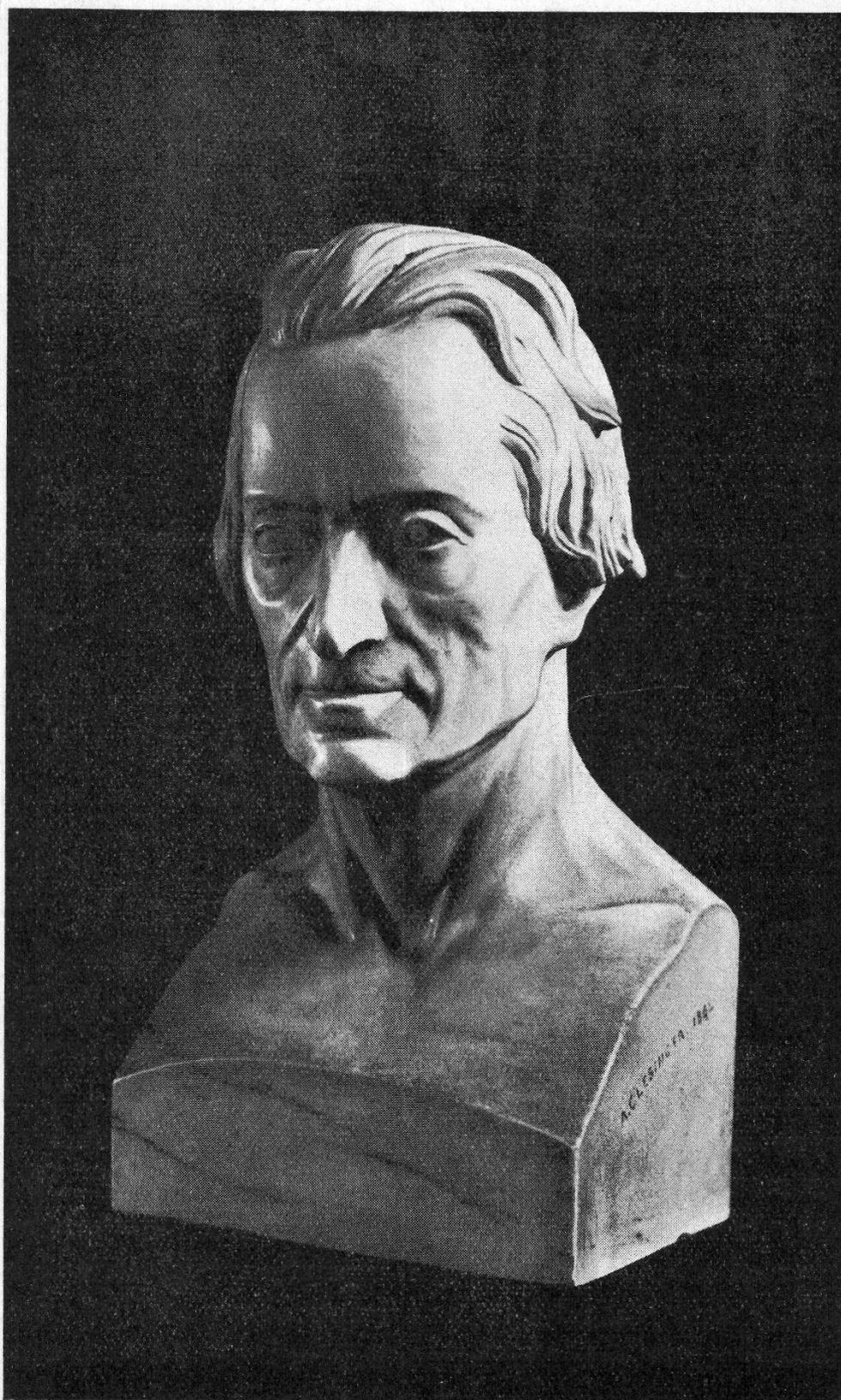
Daniel-Alexandre Chavannes est né à Vevey le 21 juillet 1765, fils aîné du pasteur François Chavannes et de Henriette Friquet, baptisé au temple de Ste-Claire le 9 août. Du côté paternel et maternel, il descendait de familles huguenotes. L'ancêtre Bernard, originaire de Chamoisy près Thonon, expulsé du Chablais par la réac-

¹ Ce travail a été lu dans la séance du 5 novembre 1938 de la *Société vaudoise d'histoire*. Entre plusieurs autres sources consultées, l'auteur a utilisé, comme document inédit et précieux, les *Mémoires de famille sur la vie et les travaux de D.-A. Chavannes*, que sa fille Herminie écrivit en 1847 : trois gros portefeuilles contenant de nombreux documents de l'époque, avec 115 pages in-fol. manuscrites intercalées entre les documents, de la plume d'Herm. Ch., *curriculum vitæ* qui m'a servi de fil conducteur pour mon étude. Ces « mémoires » appartiennent à M. Ernest Chavannes, ancien banquier, qui me les a très obligeamment prêtés.

tion catholique, organisée par François de Sales, s'établit à Montreux en 1618.

Le descendant de la quatrième génération, François Chavannes, fut dès 1755 pasteur-catéchiste à Vevey, dont il était bourgeois. L'atmosphère de sa maison était celle d'une famille sérieuse et cultivée de la seconde moitié du XVIII^{me} siècle. Ce père, par sa haute taille et l'élégance de ses manières, ressemblait, disait-on, à un cardinal. C'était l'un des habitués des soirées du château baillival. Chez lui on jouait parfois la comédie. A l'âge de 16 ans, Daniel-Alexandre tint à la perfection l'un des rôles de *Nadine*, de Voltaire. Sa mère, d'un naturel enjoué, exerça certainement une heureuse influence sur son fils aîné. Daniel-Alexandre, après l'école particulière, dès l'âge de cinq ans, suivit le collège de Vevey. Quand il eut dix ans, il fut placé à Lausanne, chez son oncle, frère de François, le professeur *Alexandre-César Chavannes*, qui habitait la Cité-Derrière.

D'abord suffragant à Bâle, resté célibataire, c'était un grand savant. L'anthropologie, science toute nouvelle, et la pédagogie furent ses spécialités. Parmi ses ouvrages, citons son *Essai sur l'éducation intellectuelle* de 1787, réédité par Alex. Herzen en 1886. Il était professeur de théologie à Lausanne, quand son neveu devint son pensionnaire. Destiné, comme ses ascendants, à la théologie (la famille Chavannes n'a-t-elle pas donné jusqu'ici 28 pasteurs au Pays de Vaud ?), Daniel-Alexandre eut dans son oncle un modèle de travailleur assidu qui dut lui être très profitable et un guide pour ses études. Il suit les classes du collège, d'abord le stage d'*éloquence* avec les leçons de grec et de morale de François-Louis Allamand, puis le degré de *philosophie* où il trouva Louis Secretan, son condisciple, futur landamman; enfin vinrent les cinq



DANIEL-ALEXANDRE CHAVANNES
D'après le buste de Clesinger au Musée d'histoire naturelle,
au Palais de Rumine.

ans de théologie en juin 1783 avec les professeurs Jean Salchly et François-Louis de Bons. Chaque samedi, il rentrait à pied à Vevey pour renouveler son linge et aussi ses provisions de bouche. Il était, comme plusieurs de ses camarades, *archer*, c'est-à-dire que dans sa chambre de Lausanne se trouvait une petite armoire aux provisions dite l'«arche». Daniel-Alexandre fut un étudiant rangé et studieux. Un feuillet de dépenses témoigne de sa sagesse. Avec un peu de tabac pour sa pipe, il consacrait régulièrement quelques deniers pour les pauvres. En fait de distractions d'hiver, le patinage des Pierrettes l'attirait. Il y trouvait M^{lle} Marianne Salchly, fille de son professeur, qui embellissait mainte soirée de sa belle voix accompagnée du violoncelle de Chavannes. Sa tante, *M^{me} Etienne Clavel-Chavannes de Brenles*, bien connue par son esprit très fin, goûtait beaucoup les visites pastorales et les lectures bibliques des Psaumes de son neveu âgé de 13 ans. La nature exerçait aussi sur le jeune homme une grande attraction, présage de sa carrière scientifique future.

Ses études théologiques terminées, le 20 juillet 1788, il fut consacré par le ministère de son oncle, le doyen Emmanuel-Louis Chavannes. L'Académie le nomma tout de suite suffragant de son père François, de Vevey. Mais avant de se fixer, encouragé par ses parents, il consacra 16 mois à un voyage d'études et d'observations en Allemagne, en France et en Hollande. Il recueillit de nombreuses notes sur l'histoire, la législation, l'industrie et la bienfaisance, dans les pays parcourus. Le 9 octobre 1790, en compagnie du jeune Skirenberg, apparenté à la famille Chatelain (ce jeune homme très riche lui avait financièrement facilité le voyage), il assista au couronnement à Francfort de l'empereur Léopold, le dernier représentant

sur le trône de l'empire germanique. La joie populaire, favorisée par le vin qui coulait des fontaines et la simplicité de la tenue de l'empereur frappèrent son imagination. En Hollande, il apprend l'*allemand*, chose peu commune dans la jeunesse d'alors de notre pays.

Il passe quelque temps à Paris, jouit de la Comédie-Française, assiste à une séance de l'Assemblée nationale, entend à l'Asile des sourds-muets l'abbé Sicard qui se faisait comprendre d'un sourd-muet, auquel il expliquait le dogme de la Trinité.

Rentré à Vevey, Chavannes y commença son ministère. C'est aussi le moment de la fondation de son foyer. Par son voyage avec Skirenberg, il s'est approché de la famille du pasteur Zacharie Chatelain et, dans ce jardin, il cueille une fleur de prix, Hélène Chatelain, sœur du littérateur Nicolas Chatelain et de Madame Eynard, de Genève et Rolle. Le mariage eut lieu en 1793. A la beauté, Hélène joignait un esprit aimable et une solide culture. Le jeune ménage habite, comme leurs parents Chavannes, la partie orientale du château des Belles-Truches, à Vevey, avec ses peupliers et sa terrasse sur le lac. C'est l'emplacement occupé aujourd'hui par l'Hôtel des Trois Couronnes. Là naquit Cornélie, leur fille aînée. Ce fut dans une maison moins poétique, près de Ste-Claire, que sa sœur Herminie vint au monde. La révolution vaudoise battait alors son plein.

II. La révolution vaudoise.

Il est impossible que Daniel-Alexandre, qui avait copieusement voyagé, ne se rendît pas compte que le mouvement révolutionnaire allait aussi gagner son pays natal. Le centre de l'agitation était Lausanne, mais à Vevey

même des hommes comme Alexandre Perdonnet, son fils Vincent et d'autres étaient acquis aux nouveaux principes de liberté. Si Lausanne commençait à s'agiter, le reste du pays restait quelque peu en arrière. Nous en voyons une preuve dans une allocution religieuse du pasteur François Chavannes, lors de l'installation du bailli de Vevey, Emmanuel-Rodolphe Tscharner, le 13 novembre 1794. « Nous sommes sujets, disait Chavannes, il est vrai, mais je le répète encore aujourd'hui, la souveraineté conviendrait-elle aux habitants d'un pays tel que le nôtre qui, par sa situation, a toujours été sous la dépendance et qui, fort éloigné de trouver en lui-même des ressources suffisantes, ne pourrait absolument se soutenir sans protection ? » Cela n'empêche pas que la joie de l'indépendance au 24 janvier 1798 à Lausanne s'étendit aussi à Vevey et ailleurs. Le 28 janvier, un dimanche, Daniel-Alexandre, dans sa prédication, ne résistait pas au courant, mais adressait un sage conseil à ses ouailles : « Dans ce moment un voile épais couvre nos yeux. Nous ignorons ce que notre Maître suprême nous prépare. Fortifions-nous donc naturellement dans ce temps de trouble et cherchons auprès de ce bon Dieu le secours dont nous avons un si pressant besoin. »

Le jeudi 8 février, c'est le pasteur-citoyen François Chavannes lui-même qui vient en pleine séance de l'Assemblée provisoire donner son adhésion à la cause commune et Maurice Glayre qui préside lui donna l'accolade fraternelle.

Le 12 mars, c'est son fils qui fonde avec quelques citoyens la *Société des amis de la liberté et de l'égalité*, qui prend pour devise : « Union et Concorde ». On en vote les statuts. Le but de la société est d'acquérir et d'étendre dans son sein les lumières qui font le vrai républicain.

Le 17 août 1798, c'est le jour de l'acceptation solennelle par le peuple de l'Acte constitutionnel de la République Lémannique une et indivisible. Le préfet national, Henri Polier, avait chargé D.-A. Chavannes d'exhorter l'assemblée qui remplissait le temple de Ste-Claire, en lui expliquant l'acte auguste qui devait aboutir à la prestation du serment. Il disait entre autres :

« La liberté ne consiste pas dans le droit de faire ce qu'on peut et ce qu'on veut, mais seulement dans le pouvoir de faire tout ce qui ne nuit pas aux droits d'autrui. Si les mains du républicain doivent être libres pour le bien, elles doivent être enchaînées pour le mal. »

Daniel-Alexandre avait alors 33 ans.

Le parti qu'on peut appeler « libéral » proclamait hautement la valeur des principes de la *Déclaration des droits de l'homme* et résistait d'une part aux courants violents, tels que celui représenté par Louis Reymond, le rédacteur du *Régénérateur*, et de l'autre au parti réactionnaire qui poursuivra le retour du canton du Léman à Berne. Pour lutter contre ces deux fronts, il n'était pas inutile d'envoyer des patriotes convaincus et sages en mission auprès des autorités de district et des communes. Le préfet du Léman et son sous-préfet, Alexandre Perdonnet, s'entendirent pour désigner deux hommes éprouvés en vue de cette mission et les proposèrent au ministre de la justice à Aarau, savoir les noms de *Jean-Louis-Philippe Bridel*, alors pasteur à Bâle, en 1805 professeur à l'Académie de Lausanne, et de *Daniel-Alexandre Chavannes*, qui venait en dépit de sa grande modestie d'adresser quelques observations sur la politique générale au *Directoire français lui-même*.

Ces deux patriotes parcoururent pendant les mois de juillet, d'août 1798, la Vallée, Genève, le Valais et le Pays

d'Enhaut. Deux jeunes gens les accompagnaient. On avait averti les commissaires que « leur philanthropie devait plutôt les animer que l'espoir d'un grand salaire ». Il leur était dit expressément « qu'ils voyageront à pied ».

L'accomplissement très fidèle de leur mission leur valut les félicitations des autorités helvétiques.

Une nouvelle mission attendait Chavannes. Le *Directoire*, depuis le déplacement des autorités helvétiques d'Aarau à Lucerne, chargea le pasteur de Vevey de la chapellenie protestante de la Diète, dès le 28 novembre 1798. Le nouveau chapelain passe d'abord quelques jours à Zurich auprès de sa belle-mère, M^{me} Zacharie Chatelain, qui, disons-le en passant, l'initie à l'empaillage des oiseaux. Il dîne un jour à la table de Masséna, le futur vainqueur des Autrichiens. Le 10 décembre, il arrive à Lucerne, où il jouit pour quelques jours de l'hospitalité de Ph.-Alb. Stapfer, le ministre des Arts et Sciences. Ils eurent des entretiens nourris sur les rapports de l'Eglise et de l'Etat, sur le régime de large tolérance appliqué aux deux Eglises réformée et catholique. Il voit des amis : Henri Carrard, Bugnion et Juillerat, Glayre, Fréd.-César de la Harpe avec lequel il se lie. « La Harpe n'aime pas les « ci-devant » du Pays de Vaud » ; il s'est expliqué avec force sur leurs dispositions, dit-il en passant. Il observe que la vie est dissipée à Lucerne. Ce ne sont que bals, concerts et redoutes.

Le couvent des Ursulines, transformé en bâtiment d'Etat, lui sert de logement définitif. Le chapelain doit s'occuper des plus petits détails de son ménage.

« J'ai commencé, dit-il, par faire emplette pour ma cellule d'un miroir, d'une cuvette, d'un chandelier, d'un pot à eau et d'un pot de chambre. La République, ajoute-t-il finement, veut nous ramener à la simplicité apostolique,

je ne lui en sais pas mauvais gré. La religieuse qui habitait ma cellule, il y a quelques mois, s'en accommodait. Pourquoi m'en plaindrais-je ? »

Le 16 décembre, il prêche dans l'Eglise des Jésuites sur ce texte : « Si le Fils vous affranchit, vous serez véritablement libres » (Jean VIII, 36). Il met en lumière les bases de la liberté morale en face de la liberté civile.

Plusieurs témoignages attestent que ses prédications furent fort goûtées. Daniel-Alexandre Chavannes n'était pas un improvisateur, mais sa sincérité et sa forte conviction captivaient ses auditoires.

De retour de Lucerne et de Zurich, Chavannes est fortement occupé de consolider la maison helvétique qui a plus d'une lézarde. C'est dans ce but qu'il fonda pour grouper les ministres, ses collègues : *les Amis de la Religion et de la Patrie*. Le but de cette association est de s'occuper des sujets relatifs à la religion, au patriotisme et à l'instruction publique. Chaque semaine une séance a lieu avec un sujet précis suivi d'une discussion. Le premier sujet qui tenait au cœur du fondateur depuis Lucerne fut traité par lui le 9 juin 1799 : *Ce qu'il y a à faire pour rendre uniformes les cultes chrétiens qui existent dans l'Helvétie*.

Suivant lui, l'Etat devrait être le protecteur des deux confessions. Les Suisses catholiques placés sous l'autorité des évêques suisses auraient un Conseil permanent. Il y aurait aussi un Conseil ecclésiastique réformé dont les membres seraient pris dans divers cantons. Les deux conseils entretiendraient entre eux quelques rapports. Il reprend l'idée de son oncle Alexandre-César d'un institut national, sorte d'Université fédérale, question qui deviendra brûlante au XIX^{me} siècle.

Le 7 octobre, dans la même société, il répond à cette

affirmation : *Les principes constitutionnels, beaux et vrais en eux-mêmes, ne peuvent convenir aux hommes tels qu'ils sont et qu'ils seront toujours.*

A ceux qui invoquent contre la Révolution des conséquences navrantes au point de vue religieux en intronisant la déesse de la Raison, Chavannes répond que la Révolution française a cru et s'est développée au milieu des résistances. Les maux de la révolution ne peuvent être attribués qu'à un petit nombre d'individus, les principes n'y entrent pour rien.

La *Feuille helvétique*, journal libéral rédigé depuis peu par le professeur de mathématiques *Emmanuel Déveley*, avait pris peu à peu un caractère agressif à l'égard des opinions adverses. Le préfet national pria Chavannes de prendre la responsabilité du journal en question. Un avis imprimé dans la *Feuille* du 26 novembre 1799 parut en ces termes : « Les occupations du principal directeur ne lui permettent pas de continuer ; il sera remplacé par un homme que l'on annonce instruit, patriote, fort attaché dès longtemps à l'ordre de choses actuel. » Le nouveau rédacteur, qui fit un court passage dans le journalisme d'abord avait ajouté à l'en-tête des numéros la devise : « La justice élève une nation. » En acceptant sans grand enthousiasme sa tâche journalistique, il ne cache pas sa profession de foi dans ce domaine : « La Révolution française est une source de perfection morale et de bonheur public. Pour notre peuple, ce sont les moyens plus doux que violents qui doivent être employés. La plus exacte justice est de rigueur. J'ai réprouvé, dit-il, les morceaux de la *Feuille helvétique* qui étaient des diatribes, des dénonciations. Il faudrait bannir toute personnalité, bannir les récriminations contre les anciens gouvernements, respecter les principes moraux et religieux, plutôt relever le

patriotisme que se déchaîner contre l'aristocratie. Pas de nouvelles hasardées ! »

En même temps, Chavannes, le futur philanthrope, créait un mouvement de charité en faveur des malheureux frères du Valais et des Waldstätten, en appelait à la générosité de nos campagnes privilégiées. Un sermon publié en octobre 1799 poursuivait le même but. Henri Monod lui écrivait : « La Patrie doit être glorieuse de vous compter parmi ses enfants. »

Le Directoire helvétique, malgré ses erreurs, a donné un puissant essor à l'instruction publique. Grâce à Stapfer, le premier Conseil d'éducation publique fut créé dans le canton du Léman. Alors qu'à Vevey M. Couvreur-Hunziker était nommé inspecteur de l'instruction publique, on appelle comme son suppléant, sans aucune hésitation, *Daniel-Alexandre Chavannes*.

Les crises ministérielles et politiques allaient se multiplier en Helvétie. Celle du 7 janvier 1800, où La Harpe, Oberlin et Phil. Secretan furent déposés de leurs charges de directeurs, inaugura l'ère des changements de constitution. C'est alors que les partis unitaire et fédéraliste commencent à en venir aux prises. Nous avons plutôt l'impression, d'après les « Mémoires » consultés d'Herminie Chavannes que cette année 1800-1801 permit à son père de se consacrer plus complètement à son ministère. Sa fille se plaît à dire quel bon et fidèle catéchiste était son père ! Citons Herminie : « Dans le midi de sa carrière, on désignait mon père sous le terme d'*universel* ; dans sa vieillesse on l'appelait le *bon M. Chavannes*. » Ces deux épithètes résument parfaitement les deux traits principaux de son caractère et de ses facultés.

L'année 1801, au point de vue de la politique helvétique, est marquée par le projet de Constitution pour la

Suisse, dit de la «Malmaison», que dressa le Premier Consul. Il porte la date du 29 mai 1801. Il instituait le rétablissement de 17 cantons anciens avec un gouvernement central comprenant deux landammans avec 23 commissaires chargés de l'administration générale, une Diète helvétique avec représentation proportionnelle des cantons. C'était un acheminement à l'Acte de Médiation. Le canton du Léman était ainsi directement lancé dans le courant de la politique du jour. Le projet du Premier Consul fut très discuté et le parti unitaire modéré, plutôt favorable, voulait le soumettre à une revision quand éclata, le 28 octobre, le coup d'Etat dirigé par Reding, ardent fédéraliste. Cela ne fit qu'augmenter le trouble général.

*III. Voyages. Daniel-Alexandre Chavannes
dans sa famille.*

La fin de cette année fut consacrée par Daniel-Alexandre Chavannes à un voyage à Paris, fait en compagnie de son cousin Jacques Eynard qui devait épouser bientôt Suzette Chatelain. Le *théâtre français* leur donne maintes jouissances ; ils assistent à la fête anniversaire du 18 brumaire, à une séance du Corps législatif où parlait Thibaudeau, un des principaux auteurs du Code Napoléon. Ils visitent le Muséum d'histoire naturelle. En contemplant la décoration du dôme des Invalides, ils y voient des drapeaux bernois avec leurs pauvres ours déchirés, des trophées du 5 mars 1798. Leur piteux état n'attendrit pas le cœur des deux voyageurs. Chavannes ne regrette nullement de n'être plus un sujet de la république conquise.

A leur retour, dans le pays de Ferney, les essieux mal

assujettis de leur voiture et les patrouilleurs de la douane leur font passer de mauvais quarts d'heure. Mais le mariage de Jacques Eynard leur procure une ample consolation.

Les Chavannes de Vevey offrent, le 19 février 1802, aux futurs époux et à leurs amis un joyeux dîner. Daniel-Alexandre est poète à ses heures.

Il adressait à ses hôtes la sommation suivante :

« Je viens d'apprendre qu'à la suite d'un complot sourdement tramé à Vevey dans les mois de novembre et décembre 1801, on a réussi à détacher de la Division de l'Helvétie un objet qu'elle a regardé jusqu'à présent comme l'âme de ses parties intégrales et auquel elle attachait le plus grand prix. Le mal, il est vrai, est sans remède, mais comme j'apprends que les principaux auteurs du dit complot doivent se réunir le vendredi 19 février, je vous somme de me les faire connaître et de leur communiquer de suite les divers arrêtés que vous trouverez renfermés sous ce pli. »

*Le Pouvoir exécutif de la République de Cythère,
Division de l'Helvétie fidèle*

A l'Epoux

Pour vous trop aimable étranger
Qui venez nous souffler nos belles,
Sans doute vous deviez compter
A n'en pas trouver de cruelles.
Mais gare à vous si ne veillez !
Nous avons beaucoup à prétendre
Au tribunal de l'amitié.
Du bonheur de votre moitié
Vous aurez le grand compte à rendre.

Avant de quitter les joies familiales pour rentrer dans la fournaise politique, laissons parler encore ici Herminie Chavannes de quelques souvenirs d'enfance, tout à l'honneur de son père qui trouvait le temps de soigner l'éducation de ses enfants :

« Je le vois encore occupé à dessiner et à découper des ombres chinoises pour les enfants dont il voulait amuser et développer l'intelligence. Il fixait à l'aide de quelques épingles les décorations noires contre un rideau qu'éclairait une chandelle artistement placée; nous contemplions ainsi des arbres, des ponts, des balustrades, puis on voyait paraître des figures, des animaux, un batelet dans lequel des pêcheurs faisaient de bonnes prises, d'autrefois des marionnettes...

» Mon père nous menait voir les ménageries, les cabinets de cire, les danseurs de corde. On voyait se promener fréquemment des ours dansant avec leurs singes en jaquette rouge, des dromadaires, enfin des animaux curieux. Nous avons vu défiler les derniers mulets à clochettes et à gros mouchets bleus et rouges, chargés d'huile, d'oranges et autres produits de l'Italie. Par les figures de cire, par l'association de la sculpture et de la peinture, j'éprouvais une émotion singulière (l'artiste se révèle ici). J'eus aussi un avant-goût des merveilles de l'art de Terpsichore en voyant d'affreux ballets exécutés sur un tréteau, éclairés par des pots de résine et dans lesquels je ne sais quelle jeune Ecossaise ou quel Mr. Alcidor excitèrent mon admiration à son aurore autant que l'a fait plus tard Taglioni, c'est tout dire... »

Le père initiait ses enfants à la botanique, à l'histoire, à la géographie, en donnant aussi à la Bible et à la culture religieuse et morale une place d'honneur.

IV. Luites politiques. Année 1802.

A son retour de Paris, fin de 1801, Daniel-Alexandre Chavannes trouvait l'Helvétie amoindrie sous le régime fédéraliste et dictatorial d'Aloïs Reding. La victoire des fédéralistes encourageait, dans le canton du Léman, le parti aristocratique, avec son organe le *Nouvelliste*, à poursuivre le mouvement pétitionnaire en faveur de la réunion du canton de Vaud à celui de Berne. Dès le 29 mai 1801, le projet de constitution de la Malmaison connu, les signatures étaient recueillies et devenaient nombreuses. C'est alors qu'en janvier 1802 parut la brochure, remarquable à plusieurs égards, de Chavannes : *Quelques réflexions sur les motifs qui ont déterminé les signatures pour la réunion du canton de Vaud à celui de Berne* (Vevey, Lœrtscher, janvier 1802). Elle fut suivie en mai d'un nouvel écrit qui faisait suite au premier : *Réflexions sur la réunion du canton de Vaud à celui de Berne, avec des notes*.

Le style de ces pages-là est spécialement incisif. C'est l'accent du patriote convaincu qui lutte avec vigueur pour une cause sacrée. L'auteur se départit de son calme habituel et devient souvent pathétique !

Les partisans de la réunion des deux cantons disaient entre autres : « Si nous restons indépendants de Berne, nous serons un *hors-d'œuvre*.

» Nous serons un hors-d'œuvre ! riposte Chavannes, nous qui, dans la République une et indivisible, avons toujours été les premiers à acquitter les diverses contributions. Nous qui pouvons prouver par les états déposés à la trésorerie que, dans la totalité des sommes qui sont rentrées provenant des impositions générales, le seul canton du Léman en a fourni au delà du quart. »

Et devant l'attaque qui affirmait que le motif de ne pas s'unir à Berne venait de ce que Vaud désirait se réunir à la France..., Chavannes s'écriait : « C'est un mensonge ! Sans doute on eût préféré la France à Berne, parce qu'on préfère l'existence à la mort, mais devenus Vaudois et partie du Corps helvétique, sous une Constitution qui garantisse à chacun sa vie politique et sous une organisation cantonale assortie à nos mœurs et convenable à notre position et à nos ressources, tel est le vœu général, le premier vœu des hommes contre qui on dirigeait cette accusation mensongère ! »

Ces brochures, qui eurent du retentissement, contribuèrent sans doute à l'élection de Chavannes à la Diète cantonale et à sa nomination comme membre des *47 notables* qui devaient, sous la présidence du landamman Ruttimann de Lucerne, se réunir à Berne pour étudier et reviser la Constitution de la Malmaison du 29 mai 1801. Aug. Pidou, Henri Carrard et Chavannes représentaient le canton de Vaud dans cette commission qui commença ses travaux le 28 avril 1802.

Le 8 juin déjà, les députés de Vaud pouvaient, dans une vigoureuse adresse à leurs concitoyens, recommander l'adoption de la Constitution révisée. Le canton était en même temps fortement agité par la révolution des «Bourla-Papey» dirigée par Louis Reymond.

Dans une lettre de Chavannes à sa femme, du 6 mai 1802, depuis Berne, il annonce l'envoi du citoyen Kuhn, mandataire extraordinaire du Petit Conseil helvétique, pour calmer l'insurrection. Chavannes juge le mouvement avec la plus grande sévérité. A propos de l'acceptation de la Constitution, il ajoute ceci : «Quant à notre canton, nous avons lieu d'être satisfaits. Nos collègues

disent, moitié figue, moitié raisin, qu'on vient de faire une constitution helvétique pour le canton de Vaud. »

Depuis le mois d'août 1802, Chavannes fait aussi partie de la *Commission nouvelle* nommée par le Sénat helvétique pour préparer la Constitution vaudoise.

Dès que les troupes françaises eurent quitté le sol de l'Helvétie, une violente réaction contre le régime unitaire modéré se produisit. Les partis recoururent aux armes. Berne, le 26 septembre, tombait au pouvoir des cantons insurrectionnels. Le gouvernement se réfugiait à Lausanne. L'anarchie régnait en maîtresse. Au moment où le gouvernement, pressé par le parti vainqueur, songeait à se réfugier en Savoie, le *Premier Consul* (Bonaparte) intervenait par la fameuse proclamation adressée aux habitants de l'Helvétie. Elle était transmise par le général Rapp et portait la date du 8 vendémiaire, soit du 30 septembre 1802. Elle disait dès son début :

« Vous vous êtes disputés trois ans sans vous entendre. Si l'on vous abandonne à vous-mêmes, vous vous tuerez trois ans sans vous entendre davantage. »

La Consulta helvétique se réunit à Paris. A la suite de la mémorable séance du 28 janvier qui dura de 14 h. de l'après-midi à 20 h. du soir, l'Acte de Médiation fut signé le 19 février 1803 et eut force de loi sur tout le territoire suisse.

V. Le Canton de Vaud, Etat souverain.

Activité de Chavannes.

L'Acte de Médiation, à côté de la Constitution fédérale, contenait les Constitutions des 19 cantons. Le canton de Vaud était l'un des grands cantons. La Suisse, grâce à Bonaparte, devenait une Confédération d'Etats, douée d'un fédéralisme sain et raisonnable.

La *Commission provisoire* adressa une proclamation au peuple vaudois, le 10 mars, jour même où le gouvernement helvétique était dissous. Elle s'exprimait ainsi : « Désormais, le canton de Vaud formera un Etat appelé à se régir lui-même sous les auspices d'une Diète helvétique protectrice de l'indépendance générale, des droits des cantons et du maintien des constitutions cantonales.

Les élections du Grand Conseil suivirent immédiatement. Cette assemblée, constituée sur la base de la représentation des 60 cercles, comptait 180 députés. *Daniel-Alexandre Chavannes* fut élu par le cercle de Rougemont. Sa première réunion eut lieu à Lausanne dans la salle de l'Hôtel de Ville, le 14 avril 1803, sous la présidence de Jules Muret. Ce dut être un beau jour pour Chavannes. Un de ses vœux les plus chers pour son canton était exaucé.

La besogne législative du premier Grand Conseil était considérable. Au sujet de la loi qui réglait les droits des bourgeoisies et des communes et de la loi qui devait régir le système fiscal destiné à remplacer les anciennes dîmes, censes et lods, Chavannes fut en désaccord avec la majorité du Grand Conseil. Il aurait voulu que la distinction entre bourgeois et habitants fût maintenue. Il eût désiré aussi, au nom de l'équité, une indemnisation plus large en faveur des propriétaires des anciens droits féodaux. Les manuscrits des deux discours de Chavannes existent encore dans nos portefeuilles.

Cette année 1803 fut marquée par deux deuils douloureux dans la famille de Daniel-Alexandre. Il perdit à peu d'intervalle père et mère. Dans une page de ses mémoires, Herminie souligne la piété filiale de son père.

En 1804 se fonda, par l'active collaboration de Chavannes, la *Société d'émulation du canton de Vaud*, héri-

tière de la « Société de la Religion et de la Patrie ». Dans l'intention de ses fondateurs, elle devait être une sorte d'académie avec divers départements, un centre de ralliement pour tous ceux qui aiment l'étude et les lectures solides. Elle comprenait deux classes : la première *théorique* et la seconde *pratique*. Des récompenses étaient prévues pour les meilleurs travaux.

Le ministère pastoral de Chavannes se concentre alors dans sa charge de sous-diacre de l'Eglise de Vevey. Jusqu'en 1810, les *sermons du soir* lui furent réservés. « Dès que je fus grande pour demeurer tranquille à l'Eglise, j'eus, dit sa fille, une grande joie à l'entendre prêcher. »

La famille habitait alors entre Vevey et la Tour de Peilz, une maison devenue célèbre par la résidence, au XVII^{me} siècle, du proscrit d'Angleterre *Edmond Ludlow* qui avait voté la mort de Charles I^{er}. Cette maison appartenait à Zacharie Chatelain.

En 1806, Chavannes est nommé membre du *Conseil académique* qui, d'après la loi de l'instruction publique de la même date, remplaçait le « Conseil d'éducation publique ». Cette loi, qui constituait un très grand progrès sur le passé, a certainement bénéficié du travail persévérant de Chavannes. C'est lui qui avait traduit une « instruction » destinée aux régents des écoles primaires du canton de St-Gall. Le Petit Conseil s'en inspira largement dans la suite.

Instruit par des études antérieures dans le domaine de la bienfaisance, Daniel-Alexandre Chavannes fonda à Vevey le premier bureau de bienfaisance, dit *l'Administration* : un groupe d'hommes et de femmes, qui en centralisant les aumônes, distribuait le travail en réprimant si possible les abus fréquents dans la classe indigente.

Le Petit Conseil du canton de Vaud avait donné, en 1805, à Henri Pestalozzi l'autorisation d'établir l'un de ses instituts au Château d'Yverdon. Chavannes s'intéressa spécialement à faire connaître autour de lui en Suisse, jusqu'en Allemagne et en France, Pestalozzi et sa *méthode d'éducation* basée sur « l'intuition ». De là le livre de valeur qu'il publia en 1805 chez Lœrtscher à Vevey : *L'Exposé de la méthode élémentaire de H. Pestalozzi, avec une notice sur les travaux de Pestalozzi, son institut et ses principaux collaborateurs* (203 pages), in-8°. Il dédiait son travail aux Citoyens Conseillers d'Etat.

Il pénètre au cœur de son sujet, l'enrichissant de tableaux graphiques pour faire comprendre comment l'enfant appliquait lui-même l'intuition pour son développement intellectuel et moral. Les louanges abondèrent. La Harpe lui écrivit : « Vous êtes le premier qui ait développé avec clarté la méthode de Pestalozzi. »

*VI. Daniel-Alexandre Chavannes quitte Vevey
pour Lausanne. La fête du 14 avril.*

Les devoirs publics et privés du pasteur de Vevey qui le mettaient en constants rapports avec Lausanne, le développement des sciences naturelles et physiques à la capitale elle-même, l'éducation de ses enfants, tout cela, dans cette année 1810, l'invitait à un changement de résidence. Aussi le voyons-nous, en 1811, quitter Vevey et s'établir à Lausanne dans le quartier de St-Pierre, à la maison Dupleix en Marterey.

Une page nouvelle allait s'ouvrir dans l'histoire de sa vie.

Un des premiers décrets de l'autorité législative en 1803 portait qu'une fête annuelle, avec le son des cloches,

une salve d'artillerie, un sermon dans toutes les églises du canton commémorerait l'ouverture du premier Grand Conseil.

Voici ce que dit Herminie de cette fête :

« L'un des objets de mon ambition enfantine était une course à Lausanne pour y voir la fête du 14 avril. Mon père nous avait raconté les pompes de cette journée mémorable et l'idée d'en être une fois témoin me tournait la tête. Jamais le 14 avril ne me parut aussi splendidement beau que lorsque je vins pour la première fois affronter la froide bise de la terrasse de la Cité. Nous admirâmes l'arrangement de la Cathédrale, nous parvînmes à jeter un coup d'œil sur la table des Pères de la Patrie, dressée dans le vestibule de la salle du Grand Conseil. C'était, je crois, en 1808 ou 1809. »

Ce seul témoignage plaide en faveur de l'éducation patriotique donnée à ses enfants par Daniel-Alexandre Chavannes.

Un peu plus loin, poursuivant son récit, elle ajoute : « Je placerai ici le chant national composé par le respectable doyen Curtat. Bientôt on entendit retentir dans nos villes et nos campagnes les nouvelles paroles. On fredonnait dans les cabarets la chanson du plus éloquent des pasteurs de Lausanne :

Chantons notre aimable Patrie,

Chantons cette terre chérie

Et son bonheur et son tableau

De vie.

Chantons tous le canton de Vaud

Si beau !

Herminie rapproche ici sans doute deux événements qui se sont passés dans l'intervalle d'un an. Nous savons de source sûre que le 23 avril 1810, à la Maison cantonale, dans un banquet patriotique, la chanson qui est si douce à nos cœurs, monument inséparable de l'aube de la liberté chez nous, la chanson de Curtat, eut le bonheur d'exprimer les sentiments plus ou moins profonds du peuple vaudois.

Or, si nous souscrivons volontiers à l'affirmation de Ch. Burnier, dans son beau livre sur la *Vie vaudoise et la Révolution*, quand il dit que la notion de canton eut une grande peine à se former dans notre pays, même depuis 1803, nous constatons en conclusion de notre étude que 1810 marque une date importante dans l'évolution, chez nous, de la notion de canton.

Décidément, à cette date-là, la souveraineté cantonale était née.

(*A suivre.*)

Ch. SCHNETZLER.
